



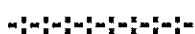
**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**SYNDICAT MIXTE OUVERT NIVER-LAN**

**SEANCE DU 8 MARS 2010**

**DELIBERATION N°2010-07 DU COMITE SYNDICAL**

**RESSOURCES HUMAINES**



**VU**, la loi N°83-634 du 13/07/1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU**, la loi N°84-53 du 26/01/1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement les articles 49 et 79 modifiés par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

**VU**, le décret 2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

**VU**, la délibération n°2007-19, du Comité Syndical réuni le 10/07/2007, fixant le taux de promotion interne et le tableau d'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux du syndicat mixte ;

**VU**, le rapport n° 4 de Monsieur le Président du Syndicat mixte.

Le comité syndical légalement convoqué le 26 Février 2010, s'est réuni en séance publique à Nevers, le 8 mars 2010 à 10h00, sous la présidence de M. Jean-Louis ROLLOT, Président.

Étaient Présents :

Jean-Louis ROLLOT,  
Lucien LARIVE,  
Constantin RODRIGUEZ  
Jacques LEGRAIN,  
Thierry FLANDIN,

Florence OMBRET,  
Pascal REUILLARD,  
Jean-Pierre DEVILLECHAISE,  
Jean-François JONDEAU,  
Gilles BERTRAND,

M. CHARAUDIE et Mme Fontaine, sans voie délibérative.

Monsieur Lucien LARIVE est désigné secrétaire de séance.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- Modifie le tableau d'avancement de grade tel que défini ci-dessous pour l'année 2010 ;

Grade supérieur	Nombre	Avancement de grade possible à compter de
		2010
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1

- Autorise Monsieur le Président du syndicat à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte :  
Nombre de voix pour : 10  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION**  
**PUBLIEE LE 20 MAR. 2010**

**LE PRESIDENT**  
**DU SYNDICAT MIXTE**

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 17/03/2010
- Par transmission au Contrôle de Légimité le 17/03/2010

Pour copie conforme



- Le 08/03/2010  
JEAN LOUIS ROLLET, PRESIDENT  
SMD NIVERLAN